

## Compte-rendu de la réunion du 13 Avril 2016

Le treize avril deux mil seize , le conseil municipal, légalement convoqué par Madame le Maire, le trente et un mars deux mil seize, s'est réuni, en session ordinaire, à vingt heures trente, en mairie, sous la présidence de Mme Catherine BOUILLON, le Maire.

**Membres du Conseil présents:** Mme Catherine BOUILLON, M Franck SOICHET, M Marc JOLLY, Mme Régine DELAHAUT, M Frédéric PIERROT Mme Maryline MILLER, M Sébastien ROELLAND, M Thierry LAHURE, MThibault KLISSING.

**Membre absent excusé :** M Bruno TATON (pouvoir donné à M Sébastien ROELLAND) ; Mme Maryline MILLER (pouvoir donné à M Marc JOLLY)

**Membre absent non excusé:** Néant

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a désigné M Thibault KLISING pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

### **Objet : N2-23 mars 2016- affectation du résultat du Centre Communal d'Action Sociale**

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, acceptent le résultat de clôture 2015 du C.C.A.S ainsi que les montants réintégrés dans le budget communal, soit en section de fonctionnement 2083,40€ et en section d'investissement, 1 521 euros. Ces montants seront repris dans le budget communal, par décision modificative budgétaire et selon les modalités indiquées par le trésor public. Le conseil municipal laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

### **Objet : N3-13 avril 2016- Vote des comptes de gestion et administratif du service des eaux de Murtin et Bogny**

Mme la Présidente quitte la salle.

M Marc JOLLY donne lecture du compte administratif du service des eaux de la commune de Murtin et Bogny qui laisse apparaître en fonctionnement un montant total de recettes de 51 836,95€ et en dépenses, un montant total de 31 650,97€. En investissement, le montant total des recettes est de 12813,56€ pour un montant total des dépenses de 40 244,62€.

En résultat de clôture 2015, on relève un déficit d'investissement de 10 057,46€ et un excédent de fonctionnement de 28 994,21€ soit une reprise de 18 936,75€ pour l'exercice 2016. Le conseil municipal vote à l'unanimité les comptes de gestion et administratif et laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

**Objet : N4-13 avril 2016-Vote des comptes de gestion et administratif de la commune de Murtin et Bogny**

Madame le Maire quitte la salle.

Monsieur Marc JOLLY donne lecture des comptes de gestion et administratif de la commune qui laissent apparaître en fonctionnement un montant total de recettes de 220 532,04€ pour un montant total de dépenses de 173 209,04€. En investissement, le montant total des recettes est de 180 237,95€ pour un montant total de dépenses de 182 921,31€. A la clôture de l'exercice 2015, le déficit d'investissement est de 13 732,39€ pour 271 932,47€ d'excédent soit un montant total de 258 200,08€ à reprendre au fonctionnement 2016. Le conseil municipal vote à l'unanimité les comptes de gestion et administratif de la commune et laisse au Maire, le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

**Objet : N5-13 avril 2016- vote des taux des taxes directes locales de la commune de Murtin et Bogny**

Madame le Maire explique que la fusion entre les communautés de Communes « Portes de France » et « Ardennes Thiérache » impliquera une hausse des taux des taxes directes locales. Afin de limiter l'impact de cette hausse sur les habitants, les présidents des communautés de communes visées ci-dessus invitent les municipalités comprises dans le périmètre de la Communauté de Communes « Portes de France » à appliquer une baisse de leurs taux des taxes directes locales. Afin de corriger la baisse du produit perçu par la commune, la communauté de communes versera une compensation financière aux communes. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote la baisse des taux soit :

	exercice 2015	exercice 2016
taxe d'habitation.....	11,11%.....	8,41%
taxe foncière (bâti).....	21,61%.....	16,35%
taxe foncière(non bâti).....	35,42%.....	26,80%

Le conseil municipal laisse en outre, à madame le Maire, le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

**Objet : N6-13 AVRIL 2016- Affectation du résultat pour le service des eaux de la commune de Murtin et Bogny**

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après avoir approuvé le compte administratif qui présente un résultat en clôture 2015, un excédent de fonctionnement de 18 936,75€€.

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 10 057,46€,

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Considérant que le besoin de financement à couvrir est de .....10 057,46€

- décide, sur proposition du Maire, d'affecter compte 002 la somme de 18 936,75€

-décide, sur proposition du Maire, d'affecter en couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 la somme de.....10 057,46€,

conseil municipal vote cette affectation de résultat et laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

**Objet : N7-13 Avril 2016- Affectaion du résultat pour la commune de Murtin et Bogny**

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après avoir approuvé le compte administratif qui présente un résultat en clôture 2015, un excédent de fonctionnement de 258 200,08€.

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 13 732,39€,

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Considérant que le besoin de financement à couvrir est de 13 732,39€

- décide, sur proposition du Maire, d'affecter compte 001, la somme de 13 732,39€

-décide, sur proposition du Maire, d'affecter en couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 la somme de 13 732,39€,

-décide, sur proposition du Maire, d'affecter l'excédent de fonctionnement reporté compte 002 soit la somme de 258 200,08€.

Le conseil municipal vote cette affectation du résultat et laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

**Objet : N8-13 Avril 2016- vote du budget du service des eaux de la commune de Murtin et Bogny**

Madame le Maire donne lecture du budget du service des eaux qui s'équilibre en fonctionnement, en dépenses comme en recettes, à 44 276,75€ et en investissement, en dépenses comme en recettes, à 25 247,46€. Le conseil municipal vote le budget et laisse au Maire le pouvoir de signer tous les documents nécessaires.

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

**Objet : N9-13 AVRIL 2016- Vote du budget 2016 de la commune de Murtin et Bogny**

Madame le Maire donne lecture du budget primitif de la commune qui s'équilibre, en investissement, en dépenses comme en recettes à 466 933,69€ et en fonctionnement, en dépenses comme en recettes, à 497 387,08€. L'investissement comprenant le financement de la logithèque, les réfections des vitraux, du chemin de Rouvroy, de la place de Bogny, de la place de Murtin, de la route du Châtelet ainsi que le tubage des accotements de la route reliant Murtin à Wartigny. Ces investissements sont votés à l'unanimité.

Toutefois, M PIERROT fait remarquer que l'entrée du village, en venant de Sormonne, est en très mauvais état et qu'elle mériterait, dès cette année, quelques travaux. Madame le Maire rappelle que cette voie appartient au département et que lui, seul, peut intervenir à cet endroit. Elle souligne que, très exceptionnellement, la commune peut être autoriser à faire des travaux mais uniquement sous la direction de celui-ci. Enfin , madame le Maire souligne que des cas de rétrocession existent mais en l'occurrence, l'affaire ne fait pas partie des priorités en 2016. Par contre, il n'est pas exclu de s'intéresser à ce problème au cours des exercices suivants. Le conseil municipal laisse au Maire le pouvoir de signer tous les documents nécessaires pour valider , engager et liquider les dépenses relatives au travaux d'investissement.

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

**Objet : N10-13 Avril 2016- fusion des communautés de communes Ardennes Thiérache et Portes de France**

Par arrêté N°2016-152 du 31 mars 2016, monsieur le préfet a défini le périmètre de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes Ardennes Thiérache et Portes de France. A compter de la notification de cet arrêté, le conseil municipal a 75 jours pour émettre un avis sur ce projet de fusion et de périmètre. Sans réponse de la municipalité, son avis sera réputé favorable. Madame le Maire demande à son conseil de se prononcer sur ce projet de fusion et sur le périmètre ainsi défini. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce projet de fusion et ce futur périmètre. Le conseil municipal laisse au Maire le pouvoir de signer tous les documents nécessaires.

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

**Objet : N11-13 AVRIL 2016- travaux de tubage et de renforcement des accotements de la VC N4**

Les trois entreprises sollicitées ont présenté des devis. Les montants de ces devis sont respectivement de 6 155,01€ H.T, 7 508,16€H.T et 7 996,80€H.T. Toutefois, les prestations n'étant pas tout à fait similaires, des calculs ont été nécessaires pour faire ressortir un prix au mètre linéaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient le devis le moins-disant. Le conseil municipal laisse au Maire le soin de valider , commander et régler ces travaux.

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

**Objet : N12-13 avril 2016-autorisation donner à M CAZARETH de clôture le terrain communal jouxtant sa demeure**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse de donner à M CAZARETH, l'autorisation de clôturer le terrain communal jouxtant sa maison d'habitation. Le conseil municipal laisse au Maire le soin d'en informer l'intéressé.

Pour : 1 contre : 6 abstention : 3

**Objet : N13 -13 avril 2016-subventions de fonctionnement allouées aux associations de droit privées.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer :

- 50 euros à l'Union Nationale des Anciens Combattants du département des Ardennes domiciliée chez Bernard JACQUET président 4 lotissements G LERUDE 31 rue du stade 08150 RENWEZ

Pour : 9 contre : 1 abstention : 0

- et 230 euros au FJEP de Rimogne domiciliée chez M MIOTTI Denis président 4 rue haute 08150 Harcy.

Pour : 8 contre : 0 abstention : 2

- Deux autres associations n'ont pas été subventionnées au motif que leurs dossiers étaient incomplets. Elles en seront informées par courrier. Le conseil municipal laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires pour liquider ces subventions.

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

**Objet : N14-13 avril 2016-CNAS/ Désignation des délégués locaux/ Collège des élus.**

Madame le Maire explique que la collectivité n'avait pas encore désigné son représentant, auprès du CNAS (comité national d'action sociale pour le personnel) pour le collège des élus. M Franck SOICHET se propose pour être délégué du collège des élus. Le conseil municipal accepte la candidature de M SOICHET et laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Le Maire,  
Mme Catherine BOUILLON

Le secrétaire

Les membres du conseil municipal